

L'angélique « marquise des quais » ou la mise en politique publique de la nature en milieu urbain

Sommaire

Introduction	1
I° Ethnobotanique et historique de l'angélique	2
A) Origines étymologiques de la plante.....	2
B) Un historique des angéliques	3
C) Beaucoup de mots ...pour une seule plante	4
D) Appellations vernaculaires et populaires	4
II° Identification naturaliste et écologique de la plante	6
A) L'angélique des estuaires, ou l'Angelica heterocarpa.....	6
B) Les différents caractères biologiques	7
C) L'écologie de l'angélique	8
D) Répartition géographique	8
III° Politiques publiques et gestions pour l'espèce	9
A) Une plante très protégée sur un site très sensible	9
B) De drôle de politiques municipales en matière d'environnement et d'écologie.....	9

Introduction

Ce texte porte sur la question des relations entre le développement socioéconomique des villes et la protection des écosystèmes urbains : de ce que l'on nomme aujourd'hui : la question de la nature en ville. Cette problématique de l'écologie urbaine tend à pénétrer le registre des politiques publiques d'aménagement des villes, Nantes, Paris ou Lyon font aujourd'hui figurent de précurseurs en la matière. Ces cités se sont dotées d'inventaires écologiques et paysagers permettant à la fois une mise en valeur patrimoniale de l'espace urbain et une approche scientifique de la biodiversité de leurs territoires.

L'urbain a été construit comme un non espace écologique à contrario des réserves naturelles et des parcs nationaux qui s'avèrent porteur d'une hyper connotation écologique. Cette sur-symbolisation de ces différents espaces naturelles entraînant une extrême fréquentation qui met en périls ces lieux. La ville souvent est synonyme de pauvreté en terme de diversité biologique, paradoxalement la mise en place de politiques publiques environnementale permet la découverte d'une biodiversité spectaculaire, longtemps ignoré .La nature se trouve soudainement placé sur agenda politique et se met à exister sur un plan cognitif en faisant irruption dans l'espace et l'imaginaire public souvent à l'aide de sa médiatisation au plan local. Cette irruption dans l'espace public permettant d'inscrire dans les référentiels des politiques publiques d'aménagement urbain, la question des techniques d'ingénieries écologiques et d'aménagement adaptés à la préservation de la biodiversité urbaine. Les techniques d'aménagement devant être accompagnée de démarches de médiation et de traduction adaptées .La question de l'éducation et de la sensibilisation de l'environnement constituant à notre avis un des instruments permettant la prise en considération et la protection de la biodiversité en milieu urbain . La mise en politique publique de la nature en ville cela consiste en particulier à faire exister les espèces et les milieux de façon sociale et symbolique.

Nous allons nous intéresser à un cas auquel nous avons été associé : à la mise sur agenda politique

d'une espèce remarquable, l'angelica heterocarpa/ l'angélique des estuaires.

Notre histoire commence de la façon suivante : à l'occasion d'une promenade à la fois pédagogique et botanique que nous avons faite en mai 2005 sur les quais, avec Jean Laporte Cru, éminent botaniste aquitain, nous trouvâmes à notre grande surprise quelques stations d'angélique des estuaires à proximité du pont de pierre à Bordeaux. Cette plante ne compte que 70000 pieds au plan mondial dont près de 80% des populations dans notre département ce qui en fait une des espèces botaniques les plus vulnérables au monde.

L'objet de cette sortie botanique consistait plus prosaïquement à inventorier la biodiversité en milieu urbain afin de proposer des indicateurs écologiques dans le cadre d'un cours d'économie de l'environnement. Nous avons à cette occasion dénombré près de 50 espèces locales et rudérales présentes sur un petit périmètre, malheureusement voué à une destruction prochaine. Et ce au nom d'un futur projet paysager basé sur les principes du développement durable. On assiste en fait à l'élaboration d'un vaste chantier immobilier qui va conduire à la fuite des publics les plus pauvres de Bordeaux centre et permettre de belles opérations spéculatives.

Tout ceci il faut le savoir à proximité d'un fleuve (la Garonne) en voie de classement à l'inventaire des sites Natura 2000, c'est-à-dire constituant pour ses espèces et ses habitats un des fleurons de l'environnement européen. Le tout, il faut le rappeler, protégé par une loi nationale qui constitue la transposition de la directive européenne datant de 1992. Mais le dossier est devenu de façon singulière une affaire éco politique, elle a constitué un sujet d'affrontement entre les élus. Mais paradoxalement l'angélique est devenue un objet politique qui a dépassé les écologues inventeurs de la plante. Ce sujet est devenu au fil du temps et de sa mise sur agenda politique un véritable enjeu de politiques publiques local environnemental. On peut parler dans le cas qui nous intéresse : l'angélique de Bordeaux, de mise en politique publique de la nature. Une approche que nous avons déjà abordée dans le cadre d'une recherche sur Natura 2000 avec en particulier la question du vison d'Europe.

Mais dans un premier temps nous ferons une analyse précise sur le plan écologique de l'angélique des estuaires, une espèce oh combien rare, fragile et encore mal connue. Il faut signaler, que l'on compte aujourd'hui selon une estimation du conservatoire botanique national seulement 70000 pieds dans le monde dont près des trois quart sont présents en Gironde. Nous pouvons légitimement penser que l'abandon définitif du grand contournement routier de Bordeaux est en partie dû à la présence remarquable de la plante (et du vison d'Europe). Nous pourrions même préciser : à la manière dont les citoyens ont pu s'approprier des espèces protégées pour en faire des objets porteurs de leur revendication. Cette démarche qui a conduit l'angélique et le vison d'Europe à occuper l'espace public s'avère être le résultat de processus de traduction et de médiations environnementaux qui ont conduit les agents/acteurs à problématiser la nature. C'est à dire à traduire dans le langage humain et dans l'espace symbolique et dialogique ce qui appartenait au registre du non humain. Mais pour que l'approche dans le domaine des sciences humaines (anthropologie/sociologie/sciences politiques) soit efficace sur un plan analytique. Le détour par l'objet et la maîtrise du corpus qui lui est associé doit être le plus scientifique possible, car la connaissance écologique d'une espèce conditionne la compréhension des pratiques et des discours qui lui sont associés. Donc dans une première partie nous allons définir de façon précise : de quoi parlons nous, de quel objet et de quelle réalité physique avons-nous à faire.

I° Ethnobotanique et historique de l'angélique

A) Origines étymologiques de la plante

L'origine du nom de l'angélique serait pour certain sujet à controverse, en la matière deux écoles semblent s'opposer. Dans la première tendance, le nom de l'angélique dériverait du mot ange et sous-entendrait que la plante s'avérerait un cadeau du ciel offert par Dieu. Les anges étant considérés comme étant des messagers de la volonté divine qui souhaitait donner aux hommes une plante aux vertus exceptionnelles. Donc sur un plan purement étymologique, **angélique** viendrait du latin **angelicus**, lui-même issu du grec **aggelos** qui aurait pour origine l'hébreu **mal'ak (ange)** et qui désigne le messager de

dieu. Dans la seconde école le nom d'angélique se trouve intimement lié à l'odeur de cette ombellifère. L'angélique posséderait une puissante odeur musquée et aromatique très caractéristique, dite odeur d'angélique. Une odeur due à l'acide angélique qui aurait donné son nom à la plante.

Elle était nommée « **herbe du saint esprit** » par les médecins de la renaissance, en particulier à cause des grandes et divines propriétés qu'elle possédait en particulier contre les très graves maladies. D'autre part la nomination d'archangélique serait une référence à l'archange Raphaël mais aussi Gabriel voire Saint Michel, qui auraient révélé aux hommes ses vertus contre la peste¹.

B) Un historique des angéliques

De ses origines nous connaissons bien peu de choses, en effet, selon la plupart des auteurs de l'antiquité, l'angélique au sens générique s'avérait inconnue à cette époque. Une botaniste cependant parle d'une angélique d'espèce inconnue qui aurait été jalousement cultivée par les pharaons aux abords du lac El Fayoum².

D'autre part, il existerait des pièces de monnaie frappées avec une angélique en effigie à Cyrène en Libye. De même, selon un spécialiste d'architecture grecque (Helmut Baumann), les fameuses colonnes qui soutiennent les temples auraient été directement inspirées par les tiges nervurées de l'angélique.

Donc l'angélique aurait été la muse involontaire d'un architecte grec intuitif. Il est à noter qu'en matière de décorations les anciens se sont inspirés de nombreux modèles de végétaux : feuilles d'Acanthe, de Lierre, de vigne, de crosses de fougère. Nous pouvons comparer la tige de l'angélique sylvestre aux colonnes du temple d'Apollon Epikourios de Bassæ. Nous pouvons ainsi être surpris par la ressemblance avec les colonnes doriques. Mais il apparaît que l'angélique ne poussait pas spontanément en Grèce et qu'elle aurait été rapportée par des voyageurs comme bon nombre des plantes acclimatées dans le monde. Il faut d'ailleurs noter que le mot **néophyte** désigne une plante arrivée en Europe après le Moyen-Âge avant que ce terme passe au final dans le langage commun. Car nous avons du mal en ethnobotanique à identifier les plantes qui étaient présentes à l'état naturel sur notre territoire et ce avant le moyen âge.

Il est à signaler que les premières traces mentionnées officiellement de l'utilisation de l'angélique datent du Moyen-Âge³ : ainsi l'**Angélique archangélique** est mentionnée dans un certain nombre de documents comme provenant des régions du Nord et du Centre de l'Europe, en particulier de la **Bohème**. Il faut cependant remarquer qu'un certain nombre de peuples ayant pu utiliser l'angélique pratiquaient la transmission orale des savoirs naturalistes en général, et botaniques en particulier. Que cela soit les peuples des régions boréales ou les tziganes, il faut noter aussi que sur la question de l'identification et de la classification des savoirs naturalistes chez les peuples autochtones ou premiers, un certain nombre de recherches ont été réalisées et montrent la complexité à traduire ces classifications « premières » dans la culture occidentale. D'ailleurs, nous pouvons légitimement penser que l'on allait s'intéresser à l'angélique sauvage au fur et à mesure de l'utilisation de sa cousine domestiquée (l'angélique archangélique). Par contre, la découverte de l'angélique des estuaires ne se fera que tardivement, à la fin du XIX^e siècle, pour les raisons que nous verrons un peu plus loin.

Mais on peut imaginer que les vertus thérapeutiques de l'angélique sylvestris étaient connues depuis la nuit des temps et qu'elle rentrait dans la connaissance vernaculaire que possédaient les ruraux de ce que l'on nommait les simples. L'archangélique serait apparue, selon certains, vers le XV^e siècle, en provenance du nord de l'Europe et de la Russie, mais pour d'autres elle serait venue bien plus tôt de bohème en suivant le chemin des tziganes et des bohémiens⁴.

D'ailleurs, très tôt, apparaît le sens figuré de l'angélique comme étant un cadeau du ciel, ainsi dès 1600, Olivier de Serres désignait de la sorte une variété de plante à cause de ses vertus thérapeutiques, en particulier de son efficacité contre les venins. Cette notion de double relation entre signifiant (le mot) et le signifié (les choses)⁵, s'avère très présente dans les dénominations de la botanique. Elle doit être mise en relation avec la théorie des signatures, théorie qui en fonction de la forme des plantes attribuait à ces

¹ Bernard Bertrand, divine angélique, collection le compagnon végétale, volume 13, édition de Terran, 2002

² Bernard Bertrand, divine angélique, collection le compagnon végétale, volume 13, édition de Terran, 2002

³ Bernard Bertrand, divine angélique, collection le compagnon végétale, volume 13, édition de Terran, 2002

⁴ Bernard Bertrand, divine angélique, collection le compagnon végétale, volume 13, édition de Terran, 2002

⁵ M.Foucault, les mots et les choses, Gallimard bibliothèque des sciences humaines

dernières des vertus thérapeutique à destination des parties du corps humain dont la dite plante rappelait la forme. Cela constitue les bases de la pensée analogique et de relations de non discontinuité entre la nature et la culture, des notions développées par l'anthropologue P.Descola.

Il faut rappeler qu'au XVI^e siècle apparaissent dans la littérature des correspondances à la fois analogiques et symboliques dans la désignation des espèces végétales. Ces correspondances permettent d'unifier les trois sphères : végétale, animale et humaine. Au XVI^e siècle, la science occidentale mêle la magie au répertoire érudit des choses naturelles en train de se constituer. Il faut à cette époque déchiffrer le réseau de signes qui relie les choses de la nature entre elles, tout s'y assemble, tout s'y ressemble⁶. Donc les mots qui servent à désigner la plante se trouvent imprégnés par cette philosophie. La construction de la dénomination de l'angélique date de cette époque, celui de l'Archangélique proviendrait de l'archange Gabriel ou Raphaël qui aurait révélé aux hommes ses vertus afin de lutter contre la peste. A titre d'exemple au Québec on dit que c'est saint Michel l'archange qui aurait révélé les différents pouvoirs de la plante à un moine.

On apprend par exemple dans le dictionnaire d'histoire naturelle de **Valmont de Bomare qui date du XVIII^e** que l'**angélique** est nommée de la sorte à cause de ses grandes vertus. Sa présence est signalée dans les Alpes et les Pyrénées, mais aussi dans les lieux humides et les terres grasses. On peut légitimement penser que sur l'appellation générique d'**angélique** sont décrites à la fois dans la littérature botanique de l'époque ***l'angelica sylvestris*** et ***l'angelica heterocarpa***.

Dans le dictionnaire de **Valmont de Bomare** où il est question de la pharmacopée, il y est dit en particulier que l'on mâche les racines après les avoir faites macérer dans le vinaigre. Et aussi que l'on pulvérise les racines et qu'on les met sur les vêtements afin de se préserver des contagions.

C) Beaucoup de mots ...pour une seule plante

Quand on fait des recherches dans les ouvrages anciens sur les angéliques, on constate une profusion de dénominations. Ainsi ***l'angelica sylvestris*** est appelée tantôt : ***archangelica pratensis major***, ***Angelica erratica***, ***Angelica minor***, ***angelica aquatica***, ***impératoria sylvestris***, etc. Pour ***l'Angelica Archangelica*** on trouve comme dénomination : ***archangelica officinalis***, ***panacuis regus***, ***panax angelicum***, ***barba anglica***, ***Angelica odorata***, etc. Il est aussi à noter que le nom d'Angélique a été longtemps donné à l'**Impératoire** et à la **livèche**, et que selon Bernard Bertrand deux autres dénominations sont aussi utilisées: ***urtica mortua*** et ***urtica major***.

Il existe aussi des dénominations vernaculaires dans d'autres langues : en anglais la ***sylvestris*** est appelée **Wild Angelica** et l'archangélique **garden Angelica** ou l'ortie morte. En arabe elle est appelée : la **Malachie**, en espagnol, italien et portugais **Angelica** et pour finir en américain **Archangel Angelica**. En vieux français l'angélique sylvestre est appelée plus communément des façons suivantes : ***angélique des bois***, ***angélique commune***, ***angélique sauvage***, ***panais sauvage***, ***céleri sauvage***, ***herbe à Gérard***, ***pied de chèvre***, ***archangèle***, ***Surangenlica***, ***angélique de bohème***, ***racine du saint-esprit***, ***herbe impériale***, ***Impératoire***.

D) appellations vernaculaires et populaires

On trouve dans un certain nombre des appellations que l'on appelle populaire ou vernaculaire. Ainsi un certain nombre de noms populaires font référence à sa tige creuse, ainsi on la nomme ***chalumeau*** ou ***chalmé*** dans les Vosges, ***canèl*** dans la Nièvre, ***kleusic*** qui vient de ***kleus*** en Bretagne, ***Ekiss*** qui désigne une seringue dans la région de Montbéliard. On la nomme aussi sous le nom de ***cornu***

⁶ G.Boëtsch/H.Cortot, plantes qui nourrissent plantes qui guérissent dans l'arc alpin, des plantes aux hommes : correspondances analogiques et symboliques au XVI^e siècle (Tragus/Delle Porta)

en Mayenne, **cournacha** dans les Alpes et en Avignon. Les enfants en font des cornets ou des petites trompettes à l'aide des tiges creuses quand elles sont sèches. En occitan on trouve un terme générique **jauvertas**, littéralement le grand persil et qui désigne aussi bien la grande ciguë que la carotte sauvage, mais aussi l'anthriscus sylvestre au final des confusions qui peuvent s'avérer dangereuses.

L'angélique archangélique possède moins de dénominations; et pour cause, elle a été acclimatée : **angélique officinale, angélique de bohème, herbes aux anges, herbe de saint esprit, herbe au fées, angélique cultivée et l'angélique des lapons.**

Mais l'angélique est aussi connue et décrite par un auteur dont on méconnaît souvent les grands talents de botaniste, en la personne de Jean-Jacques Rousseau qui en son temps s'était aussi passionné pour les ombellifères.

E) Jean Jacques Rousseau botaniste : un contemplateur et admirateur de la divine angélique

Dans ses célèbres lettres élémentaires de botanique⁷ adressées à madame Delessert, Jean-Jacques Rousseau grand botaniste et bon pédagogue décrit la famille des ombellifères à laquelle appartient l'angélique de la façon suivante : « **les rayons de petits parasols ne se subdivisent plus mais chacun d'eux est le pédicule d'une petite fleur ...si vous pouvez vous former l'idée de la figure, que je viens de décrire, vous aurez celle de la disposition des fleurs dans la famille des ombellifères ou porte parasol, car le mot latin umbella signifie parasol** ».

Mais Rousseau sait se faire aussi plus descriptif : « **la famille des ombellifères est nombreuse, et si naturelle que ses genres sont très difficiles à distinguer, ce sont des frères que la grande ressemblance fait souvent prendre l'un pour l'autre. Pour aider à s'y reconnaître, on a imaginé des distinctions principales qui sont quelques fois utiles, mais sur lesquelles il ne faut pas compter** ».

Là, cela se complique pour madame Delessert⁸ destinataire de la lettre de Rousseau, non sans arrière pensée d'ailleurs ! La botanique mène à tout. « **Le foyer d'où partent les rayons, tant de la grande que de la petite ombelle n'est pas toujours nu, il est quelques fois entouré de folioles comme d'une manchette, on donne à ces folioles le nom d'involucre (enveloppe)** ».

Et là, pour emballer l'affaire, Rousseau le séducteur dit à cette certainement très séduisante madame Delessert (au vu de la patience qu'il prend à lui enseigner la botanique ainsi qu'à lui décrire les éléments reproducteurs des plantes !!!) : « **vos étonnants progrès chère cousine et votre patience m'ont tellement enhardi que comptant pour rien votre peine, j'ai osé décrire la famille des ombellifères sans fixer vos yeux sur aucun modèle, ce qui a rendu nécessairement votre attention beaucoup plus fatigante** ». Et là, il décrit quelques ombellifères dotés de fleurs blanches en général : « **telles sont la carotte, le cerfeuil, le persil, la ciguë, la berce, et... l'angélique** ».

De même l'angélique archangelica et l'angélique sylvestris sont nommées toutes les deux, à la fin du dictionnaire inachevé de Rousseau à l'usage de la botanique⁹.

Il est étonnant que le célèbre ethnobotaniste Jacques Brosse ne parle pas d'angélique dans ses travaux sur les plantes magiques. Dans l'histoire des plantes de Chaumel, il est question d'une Angélique sativa appelée archangelica quorum ou Angélique de Bohême. Elle est dans cet ouvrage aussi nommée racine de Saint Esprit et aurait été rapportée de Bohême. Elle y est décrite comme abondante et se développant de façon abondante et s'élevant dans les jardins. Ses racines, ses cotes et ses feuilles sont confites et on les ordonne afin de soigner les plaies malignes et la petite vérole. Dans ce même ouvrage, il est signalé qu'elle soigne les indigestions et les vents (flatulence). Dans un autre livre publié dans une collection XIX^e populaire, il est signalé que les tiges et les cotes se mangent confites au sucre. Il est d'autre part nécessaire de la planter au printemps et à l'automne en couvrant la graine, les feuilles et la racine étant employées comme excitant. Mais il faut rappeler que la biologie et l'écologie de la plante

⁷ J.J. Rousseau, lettres élémentaires sur la botanique, in œuvres complètes, tome sixième, 1789

⁸ J.J. Rousseau, lettres élémentaires sur la botanique, mercure de France, 2002

⁹ J.J. Rousseau, lettres élémentaires sur la botanique, in œuvres complètes, tome sixième, 1789

sont encore mal connues et en cours d'étude.

II° Identification naturaliste et écologique de la plante

Il est à remarquer que l'angélique des estuaires comme toute les autres angéliques, a longtemps appartenu à la famille des **ombellifères aujourd'hui appelées apiacés**. Cette famille des apiacés est très bien représentée dans l'hémisphère nord, elle comprend en particulier les carottes légumes qui nous sont familières. On y compte plus de 150 genres et près de 3000 espèces, on trouve notamment : le céleri, le fenouil et le persil. Mais d'autres espèces de la famille sont nettement moins sympathiques comme la ciguë et l'oenanthe. Parmi les caractéristiques importantes à connaître chez les apiacés il y a la disposition des fleurs en ombelles, c'est-à-dire en forme de parapluie. La tige des ombellifères est creuse et lisse, d'ailleurs en parlant de tige il faut rappeler que l'on fait les fruits confits avec une espèce voisine cultivée en particulier dans le marais poitevin : l'**archangelica**.

A) L'angélique des estuaires, ou l'Angelica heterocarpa

C'est la moins courante des angéliques et c'est celle qui a été identifiée le plus tard (à la fin du XIX° siècle). Sa longue ignorance est certainement due à la méfiance que les êtres humains ont toujours eu vis-à-vis des zones humides et de leurs habitants : faune, flore. Et puis aussi à son extrême rareté, car c'est une endémique des estuaires de la façade atlantique de notre pays. Son nom latin lui vient du botaniste **James Lloyd** (1810/1896) qui publia au XIX° siècle une **flore de l'ouest de la France** (5° édition en 1896). Il est intéressant à noter que ce botaniste ne craignait pas de décrire des espèces et des variétés nouvelles, ce qui n'était pas très courant à l'époque, ce qui explique en partie la description de l'angélique des estuaires. De plus dans sa flore, il regroupe les espèces par grand habitat: pré, vases et marais salés, et enfin il rédige des notices pour chacun des départements maritimes, en particulier la Gironde. L'angélique des estuaires (**angélica hétérocarpa**) nommée aussi angélique à fruit variable est une plante dite vivace que l'on suppose annuelle (les pieds d'angélique ne repartiraient pas systématiquement d'une année sur l'autre). Il décrit près de 250 espèces présentes uniquement entre Gironde et Loire. Il faut signaler aussi que son livre demeure encore aujourd'hui un outil précieux pour les phytosociologues et phytogéographes actuels qui travaillent sur les milieux Atlantique même si on trouve d'autres ouvrages plus actualisés.

Par contre on constate qu'elle n'apparaît pas dans la **flore bordelaise**¹⁰ (paru en 1821) et œuvre de **J.Y.Laterrade**¹¹, directeur et fondateur de la société linnéenne de Bordeaux. Ainsi dans le genre **angelica** ne figurent que les espèces **archangelica** et **sylvestris**. La première y est décrite comme cultivée dans les jardins et dans les fossés à **Bacalan** (?), et la seconde comme présente dans les lieux humides, en particulier à **Cenon**. Au vu des descriptions on peut imaginer que comme pour le paysagiste : **Courrajou**¹², il y avait une confusion faite par **Laterrade** dans sa célèbre flore bordelaise, ce qui a conduit à maintenir l'ignorance sur l'existence de cette plante jusqu'à la fin du XIX° siècle.

C'est une plante héli cryptophyte à scape ou hampe, avec une tige qui part directement du collet de la racine. C'est-à-dire que ses bourgeons passent l'hiver au niveau du sol afin de développer au printemps une tige érigée et rameuse. Sa floraison est estivale et la maturation de ses semences s'accompagne d'un dessèchement progressif des parties aériennes de la plante. Ce moment est d'ailleurs

¹⁰ J.F.Laterrade, Flore bordelaise ou description caractéristique des plantes qui croissent naturellement aux environs de Bordeaux, seconde édition, imprimerie André Brossier, 1821

¹¹ Professeur d'histoire naturelle de mathématique, secrétaire général de la société philomathique de Bordeaux, membre correspondant de l'académie royale de médecine et de sciences naturelles de Madrid, de la société royale d'agriculture de Toulouse, directeur de la société linnéenne d'émulation.

¹²

assez spectaculaire car la plante mesure entre 1,50 mètre et 2 mètres et possède une tige principale très épaisse. Et ce n'est qu'en octobre/novembre que la repousse des jeunes plantules se fait (voir avec Jean). Sa tige est robuste et lisse sauf au sommet où elle est cannelée et pubescente, les feuilles basales sont bi ou tripennées et possèdent des folioles lancéolées et aiguës, finement dentées sur les bords, longues de 10 cm de long sur 3 cm de large ressemblant un peu aux feuilles de chanvre (*cannabis sativa* !!!).

L'inflorescence se fait sous la forme d'ombelles robustes, les fleurs sont blanches à pétales à pointes recourbées à l'intérieur et portées par des pédicelles¹³ qui sont de petites ramifications du pédoncule qui portent une fleur unique ou un fruit aussi longs que les bractéoles (organe foliacé qui porte la fleur)¹⁴. Les fruits sont diakènes, c'est-à-dire sont des fruits secs constitués de deux méricarpes (fruits se divisant) et qui se séparent à la maturité.

L'angélique des estuaires (*angelica heterocarpa*) et l'angélique sauvage (*angélique sylvestris*) qui se ressemblent, se différencient grâce à la largeur de leurs feuilles (folioles). Mais aussi, et là c'est plus difficile à différencier, par la forme de son fruit pour l'angélique des estuaires, dont les ailes sont plus larges que le corps des méricarpes (des fruits).

B) Les différents caractères biologiques

Sur un plan synécologique, il faut savoir que l'espèce peut présenter un caractère épiphytique, c'est-à-dire qu'elle peut se développer sur un autre végétal. Dans le cas des stations qui nous intéressent (quais de Bordeaux rives gauche/ rive droite), on la trouve le plus souvent à la base des troncs de **saule blanc** (*Salix alba*)¹⁵.

De plus on constate que la germination des semences se déroule dans un tapis de bryophytes aquatiques qui recouvre les pieds des saules. Il faut noter que seule la reproduction sexuée peut assurer le maintien de l'espèce, dès le mois d'août. La dissémination des graines se faisant elle jusqu'en novembre et les restes de la plante disparaissant progressivement avec les grandes marées et la décomposition naturelle. Il faut savoir que la dynamique fluviale liée aux marées d'équinoxe et à un marnage important, est essentielle pour la dissémination des graines de la plante.

C'est en particulier dans les zones où l'on trouve les marnages les plus importants que les graines se déposent : sur les digues, les berges en pentes assez douces, un endroit favorable aux dépôts alluvionnaires, car un minimum de substrat argileux¹⁶ est nécessaire pour le développement de la plante. On constate en effet que les densités de population sont très variables, et varient en fonction de la qualité des substrats et du degré d'artificialisation des stations sur lesquelles se développent les plantes. Il est constaté que sur les digues, enrochements récents, quais empierrés, pontons, souches d'arbres, on trouve des pieds isolés. C'est aussi ce que nous avons pu constater dans les stations étudiées à Bordeaux en aval et en amont du pont de Pierre.

Par contre sur les endiguements et les remblais anciens, les berges naturelles, les populations s'avèrent plus denses. Mais il faut constater qu'il existe très peu d'études écologiques¹⁷ sur la plante, ce qui justifie que par principe de précaution, il faille se garder de modifier de façon importante les milieux sur lesquels se développe l'espèce. Et malheureusement, c'est ce qui est en train de se passer à Bordeaux, au vu des plans disponibles en mairie au moment de la consultation du P.L.U. (plan local d'urbanisme). Et surtout confirmé par nos observations in situ avec le constat de la destruction du quai aux péniches et de l'estacade, ce qui a entraîné la disparition des stations que nous avons photographiées. On constate une régression rapide de la plante dans le centre de Bordeaux malgré les effets d'annonce réalisés par la municipalité et la récupération politique qui en a été faite. On a décidé de fabriquer une berge anthropisée de type minéral (rive gauche) et une rive dite naturelle où l'on veut réacclimater la plante. Mais l'angélique

¹³ A. Marouf, dictionnaire de botanique, dunod

¹⁴ Cahier d'habitats Natura 2000, connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, la documentation française

¹⁵ Cahier d'habitats Natura 2000, connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, la documentation française

¹⁶ Cahier d'habitats Natura 2000, connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, la documentation française

¹⁷ Une étude est en cours à la demande du conseil général de Gironde, elle est réalisée par la structure en préfiguration du conservatoire botanique national du Poitou Charente/Aquitaine

des estuaires est erratique, indisciplinée et constitue une inconnue sur le plan écologique, ainsi la volonté des aménageurs bordelais peut nous paraître bien présomptueuse et déplacée.

L'initiative de la mairie de donner le nom de quai des angéliques à un territoire dont elle a détruit l'écosystème naturel tend à prouver la conception métonymique qui est fait de la nature à Bordeaux. On nomme le territoire à l'aide du nom d'une espèce quasi disparue, une drôle de conception de la gestion durable de la biodiversité urbaine.

C) L'écologie de l'angélique

Sur un plan strictement écologique, on sait que l'angélique à fruit variable n'est présente que dans les estuaires et sur les berges à pentes variables et à un niveau compris entre le niveau moyen des marées et le niveau des plus hautes marées. Sur la Loire où des études plus précises ont été entreprises, les groupements d'angélique se situent à une côte altitudinale comprise entre 2,50 et 3,70 mètres¹⁸. Il faudrait faire ce type de mesure sur les stations où nous faisons nos observations. Comme nous l'avons vu précédemment, les berges argilo-vaseuses de faible pente sont propices aux dépôts alluvionnaires et à l'atterrissage des graines. L'angélique est une espèce subnotrophile et subhalophile des eaux douces et saumâtres, c'est-à-dire capable de vivre dans des milieux chargés en sel.

Mais sa sensibilité à la salinité du milieu fait que l'on ne la retrouve pas en présence d'espèces purement halophiles c'est-à-dire supportant les milieux exclusivement salés. En terme de communauté végétale l'angélique à fruit variable se rencontre principalement dans les mégaphorbiaies développées sous couvert boisé de type frênaies/saulaies¹⁹. Mais aussi dans les roselières (phragmitaies) légèrement saumâtres relativement fermées (à forte densité de végétation) et dans les étages inférieurs de végétation rudérale en voie d'enrichissement, c'est-à-dire une végétation qui accompagne l'aménagement des milieux naturels par l'homme (anthropisation).

C'est-à-dire, pour la plante, dans des milieux peu esthétiques pour les aménageurs de toute sorte et qu'il faut faire absolument disparaître au nom d'une salubrité paysagère produite par la mode du moment et les appétits des promoteurs. Alors que les villes ont besoin de ces *no man's land* qui permettent à la fois l'absorption des crues (divagation et stockage de l'eau), et qui constituent des lieux très riches en biodiversité et des espaces où le regard peut divaguer (des lieux d'errances).

D) Répartition géographique

L'*angelica heterocarpa* est donc une espèce atlantique sub-littoral endémique des côtes atlantiques française et donc présente à l'état relictuel seulement dans quatre estuaires : celui de la Loire, de la Charente, de la Gironde et de l'Adour et peut être sur la Bidassoa à la frontière franco-espagnole. On trouve près de 50 000 pieds en Gironde c'est-à-dire 75% de la population mondiale, et si on rapporte cela à la superficie des cultures d'angéliques produisant les fruits confits, cela représente à peu près 1 hectare. On constate la grande fragilité de l'espèce au niveau mondial et sa très grande rareté due aux conditions très particulières nécessaires à son développement. Sur la Loire sont présentes 22% des populations mondiale (15 000 pieds), sur la Charente on dénombre 500 pieds et 1000 sur l'Adour et c'est tout pour la présence de cette espèce sur notre planète. Une plante qui recèle près de 20 molécules inconnues pouvant intéresser la médecine, la pharmacie, mais pour l'instant les recherches sont en cours.

Globalement on constate une régression rapide des populations sur l'ensemble de son aire. La raison est essentiellement la pression foncière et les aménagements anthropiques, en particulier l'artificialisation²⁰ des berges comme c'est le cas actuellement dans le centre de Bordeaux.

¹⁸ Cahier d'habitats Natura 2000, connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, la documentation française

¹⁹ Cahier d'habitats Natura 2000, connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, la documentation française

²⁰ Cahier d'habitats Natura 2000, connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, la documentation française.

III° Politiques publiques et gestions pour l'espèce

A) Une plante très protégée sur un site très sensible

Donc cette espèce s'avère très rare au niveau mondial puisque présente uniquement sur les quatre estuaires atlantique de notre pays : estuaire de la Loire, de la Charente, de la Gironde, et de l'Adour. Ce qui explique que l'organisme qui gère pour l'**O.N.U** les problématiques de biodiversité, l'**U.I.C.N** (union internationale pour la conservation de la nature), ait classé l'espèce comme vulnérable au niveau mondial. Ce qui explique aussi que le conseil de l'Europe a pris une résolution très importante à Berne le 19 septembre 1979. Une convention a en effet été rédigée, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Dans cette convention il est affirmé que la faune et la flore sauvage constituent un patrimoine naturel d'une valeur esthétique, scientifique, culturelle, récréative et économique et qu'il importe de la transmettre aux générations futures. On constate la raréfaction de nombreuses espèces de flore et de faune sauvages nécessaires au maintien des équilibres biologiques et que la conservation des habitats naturels constitue un des éléments de la protection et de la préservation de la flore et faune sauvages. Il est décidé que la conservation de la flore et de la faune sauvage doit être prise en considération par les gouvernements au sein de leur programme de coopération internationale (en particulier pour les espèces migratrices). Enfin il est fait référence dans cette convention à la conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972.

A la suite du texte de la convention de Berne apparaît à l'annexe 1 des espèces de flore strictement protégées (mesure maximale de protection) : l'*angelica heterocarpa*. Il faut rappeler que nous sommes en 1979. Cependant il faudra attendre la loi du 31 décembre 1989 pour qu'une loi transpose la convention dans notre réglementation nationale et le texte sera publié au journal officiel en août 1990. La plante est aussi présente depuis l'arrêté du 20 janvier 1982 (modifié en 1995) sur la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire où il est spécifié l'interdiction de la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement des espèces sauvages citées à l'annexe 1 (où bien entendu est présente l'**angélique des estuaires**). A l'article 4 sont précisées les conditions du ramassage à titre scientifique des plantes.

Et enfin on la trouve présente à l'annexe 2 de la directive européenne habitat faune flore de 1992, qui s'inspire fortement de la convention de Berne élaborée par le conseil de l'Europe.

B) De drôle de politiques municipales en matière d'environnement et d'écologie

